

## LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

(originaux + photocopies exigés)

Il est impératif de connaître les dates et lieux de naissance des parents

### 1<sup>er</sup> cas : PREMIÈRE DEMANDE – PERTE-OU VOL

- Passeport en cours de validité ou périmé, délivré il y a – de 10 ans

**SI vous ne possédez pas de passeport ou que votre passeport a été délivré avant 2004**

- Une copie intégrale de l'acte de naissance de – de 3 mois (pour les personnes nées à l'étranger, demander l'acte au Service Central d'Etat Civil de Nantes)

**+ Pour les personnes nées en France de parents étrangers, ou nées en France de parents nés à l'étranger :**

- **Un justificatif de la nationalité française :**
  - *Certificat de nationalité française*
  - *Ou Décret de naturalisation*
  - *Ou Déclaration de nationalité*

### En cas de perte ou de vol :

- Déclaration de perte (établie en mairie au moment du dépôt du dossier) ou de vol (établie au commissariat de police)
- Tout autre document d'identité avec photo
- **25 euros** de timbres fiscaux (à acheter chez un buraliste ou au centre des impôts)
- 

### 2<sup>ème</sup> cas : RENOUELEMENT

- Votre ancienne Carte Nationale d'Identité

**SI votre carte nationale d'identité a été délivrée il y a + de 10 ans :**

1 copie intégrale de l'acte de naissance de – de 3 mois

**OU**

Votre Passeport (s'il a été délivré il y a – de 10 ans)

## DANS TOUS LES CAS

(originaux + photocopies exigés)

○ **Justificatif de domicile récent** (de moins de 3 mois) : quittance de loyer non manuscrite, avis d'impôt sur le revenu, taxe d'habitation, facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone

○ **Pour les personnes hébergées** : (originaux + photocopies)

- Attestation d'hébergement + carte d'identité de l'hébergeant + justificatif de domicile de l'hébergeant
- Justificatif de domicile personnel à l'adresse de l'hébergeant de moins de 3 mois
- 2 photos d'identité identiques, de préférence en couleur, récentes de face, tête nue, avec une expression neutre et la bouche fermée
  - *Photos nettes, de bonne qualité, sans pliure ni trace, sans ombres sur le visage*
  - *Pas d'ornement qui cacherait une partie du visage (ne bandeau, ni barrettes)*
  - *Photos sur fond uni de couleur claire*
  - *Dimensions : 35x45 mm*
  - *Pas de photo scannée*

### CAS PARTICULIERS

#### **Femmes mariées (en cas de changement d'état civil) :**

- Acte de mariage de moins de 3 mois ou acte de naissance de moins de 3 mois avec mention de mariage

#### **Femmes divorcées (pour le port du nom d'usage) :**

- Jugement de divorce ou autorisation écrite de l'ex conjoint et copie recto de son Titre d'identité

#### **Femmes veuves :**

- Actes de décès du défunt

**Pour des raisons de sécurité, toute carte d'identité non retirée par son titulaire dans un délai de 3 mois sera retournée en Préfecture pour destruction**